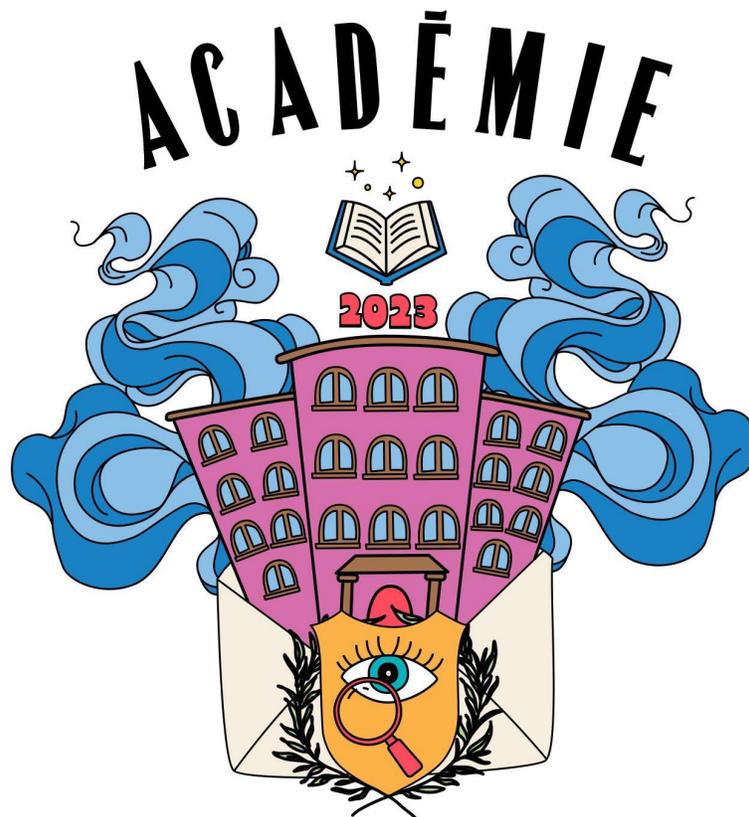




GUIDE DU PARENT



SLOCRÈTE

CAMP DE JOUR 2023

CAMP DE JOUR 2023

DU 29 JUIN AU 16 AOÛT 2023

Le **camp de jour** de Sports-Loisirs L'Ornière est offert dans deux secteurs, soit celui de Loretteville et celui des Châtel.

Ce document vise à répondre à vos interrogations concernant le fonctionnement du camp de jour.

ÉQUIPE 2023

Équipe de coordination

- Françoise Paradis (Framboise) : coordonnatrice du camp de jour
- Andréanne Savard-Bourget (Limonade) : coordonnatrice adjointe
- Gabrielle Émond (Paprika) : coordonnatrice adjointe

Équipe des responsables de site

- Jade Leblanc (Ninja) : responsable Chauveau
- Naomi Noël (Gelato) : responsable Chauveau
- Rosalie Fréchette (Sunny) : responsable Aventure
- James Labrie (Benjo) : responsable St-Claude
- Cloée Mailloux (Vitamine) : responsable Eau Vive
- Rosalie Gagnon (Nanaimo) : responsable Montchâtel
- Judith Blondeau (Baloo) : responsable Colisée de Loretteville

Équipe des spécialistes à l'intégration

- Alicia Tapia (Stitch) : spécialiste à l'intégration Aventure et Montchâtel
- Marie-Félix Duguay (Kiwi) : spécialiste à l'intégration St-Claude et Colisée de Loretteville
- Émilie Leclerc (Pinata) : spécialiste à l'intégration Eau Vive
- Sandra Thibault (Rio) : spécialiste à l'intégration Chauveau
- Alyx Vézina (Clémentine) : spécialiste à l'intégration Chauveau et Eau Vive

Équipe d'animation

Équipe des moniteurs à l'intégration

Équipe du service de surveillance animée

QUESTIONS OU COMMENTAIRES

Pour toute question ou tout commentaire concernant le camp de jour, vous pouvez tout d'abord communiquer avec votre responsable de site. Vous pouvez également nous contacter aux numéros suivants :

Coordination : (418) 842-3259 poste 102 ou campdejour@slorniere.com

Service à la clientèle: (418) 842-3259 poste 101 ou slo.info@slorniere.com

HORAIRE ET JOURNÉE TYPE

7 h à 8 h	Surveillance animée (pour les enfants inscrits)
8 h à 9 h	Arrivées progressives et surveillance animée (<i>pour tous</i>)
9 h à 9 h 15	Accueil des enfants et prise des présences par l'animateur
9 h 15 à 10 h 15	Activités régulières
10 h 15 à 10 h 30	Pause (collation et application de la crème solaire)
10 h 30 à 12 h	Activités régulières
12 h à 13 h	Prise des présences, dîner et temps libres supervisés
13 h à 14 h	Activités
14 h à 14 h 15	Pause (collation et application de la crème solaire)
14 h 15 à 15 h 45	Activités
15 h 45 à 16 h	Fin des activités régulières et préparation pour la surveillance animée
16 h à 17 h	Départs progressifs et surveillance animée (<i>pour tous</i>)
17 h à 17h30	Surveillance animée (pour les enfants inscrits)

- Les activités régulières de camp se déroulent de 9h à 16h.

TYPES D'ACTIVITÉS

Tous les groupes de chacun des sites participent aux activités décrites ci-dessous. Lorsque les enfants doivent se déplacer, ils le font à la marche ou en autobus.

- **Baignade** : 2 à 3 fois par semaine, sur tous les sites.
- **Sorties** de groupe à l'extérieur du parc, selon l'horaire fourni.
- **Jeux coopératifs / grands jeux** : Jeux d'équipe favorisant la coopération et la communication entre les jeunes, tout en mettant de l'avant les notions de plaisir, d'entraide et de dépassement de soi.
- **Activités artistiques** telles que la danse, le théâtre, le chant, le bricolage, etc.
- **Activités sportives** telles que le soccer, le basketball, la course, etc.
- **Activités scientifiques ou de plein air** permettant la découverte de l'univers scientifique ou de la nature telles que des expériences scientifiques, des randonnées, la création d'un herbier, etc.

SORTIES ET ACTIVITÉS SPÉCIALES

Toutes les informations relatives aux sorties et activités spéciales seront publiées dans le journal *Le Placoteux* disponible sur le site Internet de notre organisme (www.slormiere.ca), ainsi que sur la page Facebook. Vous le recevrez également par courriel. *Le Placoteux* annoncera les sorties, les journées spéciales, les journées thématiques et toutes autres informations supplémentaires.

Certaines sorties sont divisées petits/grands. Veuillez regarder la répartition des moniteurs afin de savoir quelles sorties fera votre enfant.

CHANDAIL DE CAMP

Tous les enfants inscrits au camp de jour recevront un chandail de camp avec le logo de la thématique estivale. Il sera donné lors de la première journée de camp de votre enfant. Veuillez noter que **le port du chandail est obligatoire lors des sorties.**

ENCADREMENT

Tous les moniteurs ont reçu la formation DAFA (diplôme d'aptitudes aux fonctions d'animateur) afin d'être prêts à animer, intervenir, encadrer et assurer la sécurité des enfants.

Le ratio d'encadrement est :

- 5 à 6 ans : 12 enfants pour 1 moniteur
- 7 à 12 ans : 15 enfants pour 1 moniteur

FORMATION DES GROUPES

Étant donné les inscriptions à la semaine, les groupes changent chaque semaine. Nous ne pouvons donc pas garantir que votre enfant sera avec le même moniteur tout l'été. Nous ferons le maximum afin de favoriser une stabilité.

SÉCURITÉ

Toute l'équipe de travail a suivi des cours de **premiers soins**.

Les moniteurs prennent régulièrement les présences et possèdent en tout temps les **renseignements médicaux** des enfants de leur groupe. Il est de votre devoir de vous assurer que l'information fournie est juste et complète.

Pour tout changement concernant l'information sur votre enfant (pour un changement sur son état de santé, par exemple), **une autorisation ou une description de la situation doit être acheminée par courriel (slo.info@slormiere.com)**.

Il est de la responsabilité du parent d'informer le camp de jour de toute condition médicale affectant son enfant en remplissant la fiche de renseignements.

CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Procédure d'arrivée (entre 7h et 9h)

- La personne responsable d'accompagner l'enfant doit signaler sa présence auprès de l'animateur responsable des présences, et ce, dès son arrivée.
- Consultez l'Annexe I afin de voir où se situe la zone de prises des présences et de surveillance animée pour chacun des sites en cas de beau temps et de pluie.
- Si votre enfant n'est pas présent à 9h, il est alors considéré comme absent. Il n'est pas nécessaire de motiver son absence.
- Si vous venez reconduire votre enfant après 9h30, il est de votre responsabilité de le conduire à son groupe et de vous assurer que le moniteur ait bien pris sa présence.

Procédure de départ (entre 16h et 17h30)

- La personne responsable de venir chercher l'enfant doit signaler son nom auprès de l'animateur responsable des présences.
- Le moniteur demandera de présenter **une carte d'identité avec photo** lorsque la personne viendra chercher l'enfant.
- Le moniteur procédera à une **double vérification** en regardant si le nom de la personne se retrouve sur la liste des personnes autorisées à quitter avec l'enfant. Il est donc **primordial** que cette liste soit à jour.

Si vous venez chercher votre enfant avant 16h, il est de votre responsabilité de nous avertir plus de 15 minutes avant l'heure de départ souhaitée par courriel à slo.info@slormiere.com afin que nous préparions votre enfant.

MODIFICATION OU AUTRE DEMANDE

Une **autorisation doit être remise par courriel à slo.info@slormiere.com** dans les cas suivants :

- Pour modifier la liste des personnes autorisées à partir avec l'enfant.
- Pour laisser partir l'enfant seul.
- Pour permettre à l'enfant de partir seul durant la journée pour une raison particulière (départ avec un.e ami.e, départ pour un rendez-vous, etc.)
- Pour tout autre changement concernant le départ de l'enfant (pour une ou plusieurs journées ou pour tout l'été).

→ **Si vous savez que votre enfant sera absent une semaine, veuillez nous contacter dès que possible afin que nous puissions annuler la semaine. Cela nous permet alors d'offrir la place à un autre enfant.**

SERVICE DE SURVEILLANCE ANIMÉE (SERVICE DE GARDE)

Inscription

Si votre enfant arrive entre 7h et 8h ou qu'il repart après 17h, vous devez l'inscrire au service de surveillance animée (SSA). Voici les options qui s'offrent à vous :

- **Été complet** : ce service permet à l'enfant d'être présent le matin et le soir de tous les jours de l'été.
Coût : 80 \$
- **Forfaits à la journée** : ces forfaits permettent à l'enfant d'être présent au SSA le matin ET/OU le soir.
Si 2 enfants de la même famille se présentent un matin, cela équivaut à 2 journées.
 - 10 journées : 45 \$
 - 5 journées : 30 \$

Lorsque vous donnez la présence de votre enfant, mentionner à l'animateur que vous utilisez le forfait à la journée. La présence de l'enfant sera notée par l'animateur responsable du service de surveillance animée, puis transmise au service à la clientèle.

Il est possible d'acheter des forfaits à la journée tout au long de l'été. Veuillez noter que les journées non utilisées ne sont **ni remboursables, ni transférables** pour l'année suivante.

Frais de retard

En cas de retard ou de présence sans inscription à la surveillance animée, des frais de 10\$ par tranche de 15 minutes seront facturés par famille.

Un appel de la part du service à la clientèle sera fait dans les jours suivant le retard pour vous aviser du montant à payer. Vous devez téléphoner au (418) 842-3259 poste 101 pour acquitter ces frais.

RELEVÉ 24

Le relevé 24 ou le formulaire R-24 du ministère du Revenu du Québec est utilisé aux fins de déductions fiscales. Ce reçu sera disponible en février via le compte avec lequel vous avez procédé à l'inscription pour l'été 2023. Aucun relevé n'est émis sans le numéro d'assurance sociale du PARENT PAYEUR (directive du ministère).

Vous pouvez entrer les informations dans votre compte ou contacter le service à la clientèle afin d'ajouter un numéro d'assurance sociale ou pour modifier les pourcentages des montants qui seront émis aux parents / tuteurs.

SANTÉ

Dans le but d'offrir un service sécuritaire sur les différents sites, l'équipe de coordination a mis au point une procédure visant à identifier les enfants à risque. Tout enfant dont l'état de santé est précaire, qui n'est pas en mesure de suivre son groupe ou qui demande des soins devra s'absenter jusqu'à son rétablissement.

Lorsque vous constatez que votre enfant présente un ou plusieurs signes et symptômes décrits ci-dessous, vous devez le garder à la maison et prévenir le responsable du site :

- ❖ Poux ou lentes;
- ❖ Vomissements;
- ❖ Diarrhée;
- ❖ Écoulement nasal vert, abondant et persistant;
- ❖ Maladies contagieuses et parasitaires (exemple : streptocoque)
- ❖ Symptômes compatibles avec la COVID-19 :
 - Fièvre de 38,5 °C (101,4 °F) ou plus;
 - Apparition ou aggravation d'une toux;
 - Difficultés respiratoires;
 - Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût.



→ Si votre enfant présente un de ces symptômes, il ne doit pas se présenter au camp.

ALLERGIES

L'enfant utilisant un **ÉPIPEN** doit l'avoir **en sa possession en tout temps**. Aucun employé du *Camp de jour* ne prendra la responsabilité de conserver l'**ÉPIPEN** de l'enfant, et ce, pour la sécurité de ce dernier. Il est donc conseillé au parent de bien sensibiliser l'enfant à l'importance de toujours l'avoir avec lui. L'achat d'une petite pochette qui s'accroche ou s'attache à la taille est fortement suggéré. Lorsqu'un enfant n'a pas son **ÉPIPEN** avec lui, le parent est informé de la situation et des mesures à prendre.

MÉDICATION

Il est de la responsabilité du parent de compléter le formulaire de prise de médication afin de permettre au personnel du camp de jour de superviser la prise de médication de l'enfant. Les médicaments seront conservés sous clé, dans le bureau du responsable de site.

BAIGNADE

Plusieurs périodes de baignade sont prévues à l'horaire durant l'été. Tous les enfants se baignent au minimum 18 fois durant l'été.

- St-Claude, Colisée et Aventure : piscine intérieure Denis-Giguère et piscine extérieure Château d'eau, en alternance
- Chauveau, Eau Vive et Montchâtel : piscine intérieure Michel-Labadie

Port du VFI

- 5-6 ans : port du VFI obligatoire (la veste est fournie par le camp).
- 7 à 10 ans : les enfants qui ont échoué le test de nage devront porter obligatoirement le VFI.
- 11 ans et plus : port du VFI non-obligatoire. **N'oubliez pas de signer la feuille de dérogation!**
Le document est disponible sur notre site internet dans la section Camp de jour / Formulaires.
- ❖ Les enfants ayant besoin d'un VFI auront à porter un bracelet rouge. Idéalement, l'enfant doit garder le bracelet toute la semaine, mais s'il le perd, un nouveau lui sera remis à chaque période de baignade.
- ❖ Les enfants ayant reçu l'autorisation des parents pour nager sans VFI ou qui auront réussi le test de nage porteront un bracelet vert.

DINERS ET COLLATIONS

Le moniteur offrira aux enfants un environnement calme afin de leur permettre de prendre le temps de bien manger. Le dîner et les collations se feront à l'extérieur, idéalement dans un endroit ombragé.

Vous devez prévoir un repas froid complet et équilibré pour le dîner, plusieurs collations ainsi qu'une **gourde d'eau remplie à l'arrivée.**

Aucun réfrigérateur et aucun four à micro-ondes ne seront mis à la disposition des enfants. Vous devez donc mettre un bloc réfrigérant (ice-pack) dans la boîte à lunch. SVP écrire le nom de l'enfant sur la boîte à lunch.

- Les collations ou les repas contenant des noix, arachides ou beurre d'arachides sont interdits.

VÊTEMENTS

- L'enfant doit porter une **tenue confortable, un chapeau ou une casquette** ainsi que des **espadrilles ou des sandales fermées et attachées (pas de gougnones, sauf pour la piscine).**
- Ajouter des vêtements **adaptés à la température** (imperméable, bottes, veste, pantalon, bas, etc.) et **prévoir des vêtements de rechange** dans le sac à dos de votre enfant. En raison de la nature des activités, il se peut que les vêtements de l'enfant s'abîment ou se salissent. Il est donc conseillé de l'habiller en conséquence.

OBJETS PERDUS

Une table d'objets perdus est située sur chacun des sites. Les moniteurs sont à l'affût afin qu'il n'y ait pas d'objets qui soient laissés dans leur local ou sur le terrain. **Nous vous recommandons fortement d'identifier tous les effets personnels (boîte à lunch, casquette, gourde, etc.) de votre enfant.**

CRÈME SOLAIRE

- Veuillez appliquer la crème solaire sur la peau de l'enfant **avant** son arrivée au camp. Ainsi, l'effet protecteur de la crème solaire sera maximisé et les enfants auront plus de temps pour les activités.
- Prévoir **un tube par enfant**, et ce, même si vos enfants fréquentent le même parc. En effet, ils peuvent se trouver à l'opposé du terrain au moment de l'application de la crème.
- Bien **identifier** le contenant au nom de l'enfant. Aucun partage de crème solaire ne sera toléré.
- La crème solaire doit être **résistante à l'eau** et hypoallergène, soit **sans PABA**.

****L'animateur n'est pas autorisé à appliquer la crème solaire****

→ **Bref, à mettre dans le sac chaque jour :**

- Lunch froid**
- 2 collations**
- Gourde d'eau remplie**
- Casquette ou chapeau**
- Crème solaire**
- Maillot de bain et serviette de bain**



RÈGLES DE CONDUITE (ENFANT)

- Je respecte les consignes des animateurs et celles de tous les membres du personnel du camp de jour, et ce, pour ma sécurité et celle des autres.
- Je respecte tous les membres du personnel et tous les enfants du camp de jour, et ce, autant par mes paroles que par mes actes.
- Je demeure avec mon groupe en tout temps sur le site du camp de jour.
- Je prends soin du matériel et des locaux et je respecte mon environnement.
- Je laisse à la maison tout objet dangereux ou personnel (cellulaire, canif, jouets, figurines, jeux divers, etc.).
- Je m'habille convenablement pour participer aux activités (tenue sportive).
- Je dépose mes déchets dans la poubelle ou dans le bac de recyclage.
- Je respecte les règlements relatifs à la piscine.
- Je participe activement aux activités proposées.

Les comportements suivants seront réprimandés :

- Blasphémer;
- Cracher;
- Manquer de respect aux autres;
- Insulter ou menacer les autres;
- Bousculer, pousser ou frapper les autres;
- Lancer des objets ou détruire du matériel;
- Voler les autres;
- Employer un langage ou des gestes à connotation sexuelle;
- Fuguer;
- Apporter des objets de la maison;
- Faire preuve d'influence négative;
- Intimider physiquement ou verbalement les autres.

En tant que parent, il est important que vous souteniez l'animateur et les responsables dans leurs interventions auprès de votre enfant. Les animateurs veulent s'assurer de sa sécurité et de celles des autres, et font des interventions lorsque cela s'avère nécessaire.

PROCÉDURE EN CAS DE MANQUEMENT AUX RÈGLES DE CONDUITE

Le personnel du *Camp de jour* se réserve le droit d'outrepasser l'ordre de ces procédures **selon la gravité de l'acte ou le comportement de l'enfant.**

Étape 1 (intervention verbale)

Première intervention verbale de l'animateur auprès de l'enfant. Le responsable de site est tenu au courant de ce premier avertissement. L'animateur avise le parent qu'au prochain manquement, l'enfant recevra une règle de vie.

Étape 2 (règle de vie)

Il est important de souligner que la présente étape peut être enclenchée immédiatement après un deuxième manquement, que ce soit pour le même motif ou un autre.

Lorsque l'enfant adopte à nouveau un comportement répréhensible, il est rencontré par le responsable de site ou la spécialiste à l'intégration. Lors de cette rencontre, le responsable lui remet une **règle de vie**. Le parent doit en prendre connaissance et la signer. Le document doit être retourné au responsable de site (ou à un autre intervenant) dès le lendemain de l'intervention.

Cette procédure est conditionnelle au retour de l'enfant. Une conséquence sera donnée en lien avec le comportement adopté. L'enfant devra trouver des solutions afin de ne pas répéter les mauvais choix de comportement. **Un dossier de suivi de comportement (plan d'intervention)** pour votre enfant sera créé.

Étape 3 (retrait de 24 heures)

Si le comportement de l'enfant persiste, il sera **retiré** du *Camp de jour* pendant une période de 24 heures. Cette mesure s'applique la journée suivant le comportement répréhensible, et ce, même si une sortie est prévue. Le responsable de site ou la spécialiste à l'intégration contacte le parent par téléphone afin qu'il vienne chercher l'enfant en lui expliquant la situation.

Un **avis écrit de retrait** décrivant l'événement est émis. Le parent doit en prendre connaissance et le signer. L'enfant a la responsabilité de le présenter au responsable de site ou à la spécialiste à l'intégration à son retour. Une révision du dossier de comportement (plan d'intervention) est faite en collaboration avec tous les intervenants, le parent et l'enfant. Un suivi journalier devra être fait par la spécialiste à l'intégration et le parent.

Étape 4 (retrait de 48 heures)

Si le comportement de l'enfant persiste, il est **retiré** du *Camp de jour* pour une période de **48h**. Cette mesure s'applique aux journées suivant le retrait, et ce, même si une sortie est prévue. Le parent est contacté et on lui demande de venir chercher son enfant.

Un **avis de retrait** sera émis, le parent doit en prendre connaissance et le signer. Après cette période, l'enfant doit aller porter son avis de retrait signé par le parent au bureau du responsable. Une intervention individuelle sera faite avant qu'il puisse réintégrer le groupe.

Lors d'un retrait de 48 heures, le parent est convoqué à une rencontre avec les coordonnateurs et le responsable de site. **Cette rencontre est obligatoire pour que l'enfant puisse réintégrer son groupe.** Si cela s'avère nécessaire et que nous disposons des ressources appropriées, l'enfant pourrait être jumelé à un accompagnateur ou à un moniteur de l'intégration.

Étape 5 (retrait définitif)

Dans le cas où le comportement de l'enfant ne correspond toujours pas aux règlements fixés par l'équipe du PVE, nous serons dans l'obligation de le retirer de façon **définitive** du *Camp de jour*, et ce, **sans remboursement**.

Il n'y aura aucune possibilité de le réintégrer pour l'été en cours. Un membre de l'équipe de coordination communiquera avec le parent par téléphone afin de lui faire part de la situation et lui demandera de venir chercher son enfant. Un avis écrit de retrait définitif décrivant l'événement est émis et entre en vigueur immédiatement. Le parent doit en prendre connaissance et le signer.

Pour toute autre question ou commentaire, vous pouvez communiquer avec nous au (418) 842-3259 poste 102 ou poste 106.

Bon été à tous !

L'équipe de coordination

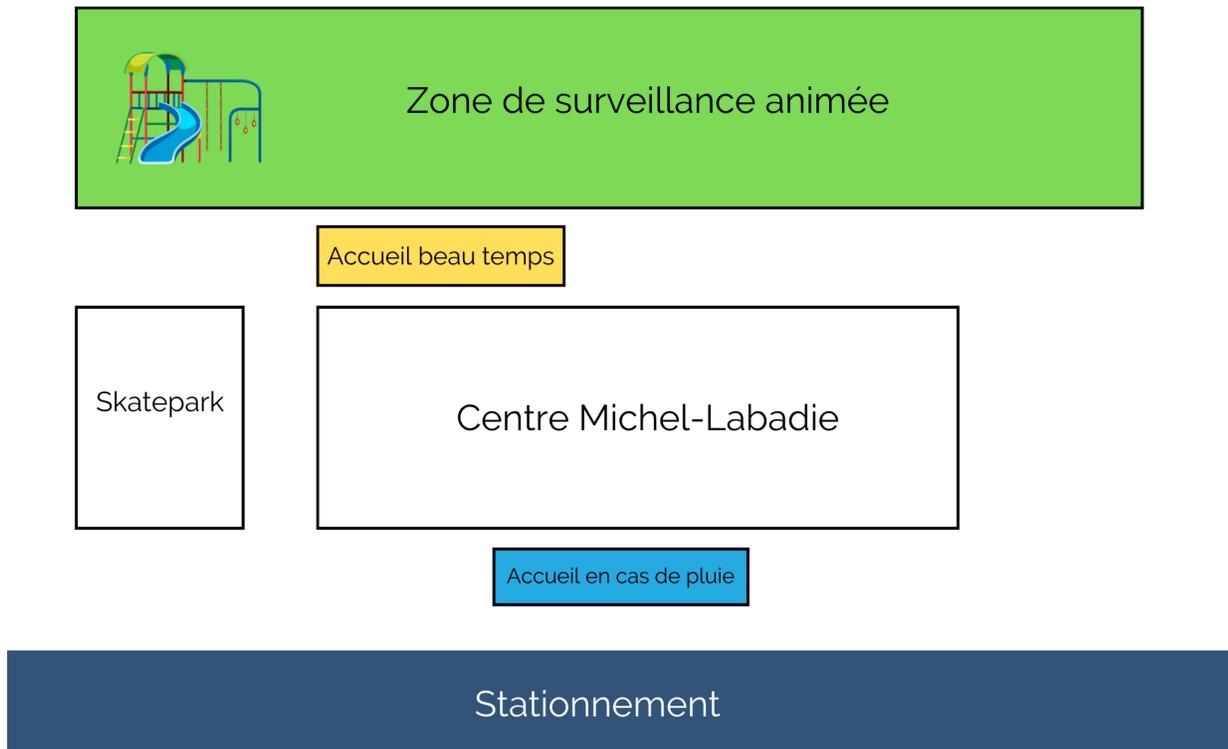
Françoise Paradis – Coordinatrice du camp de jour

Gabrielle Émond – Coordinatrice adjointe

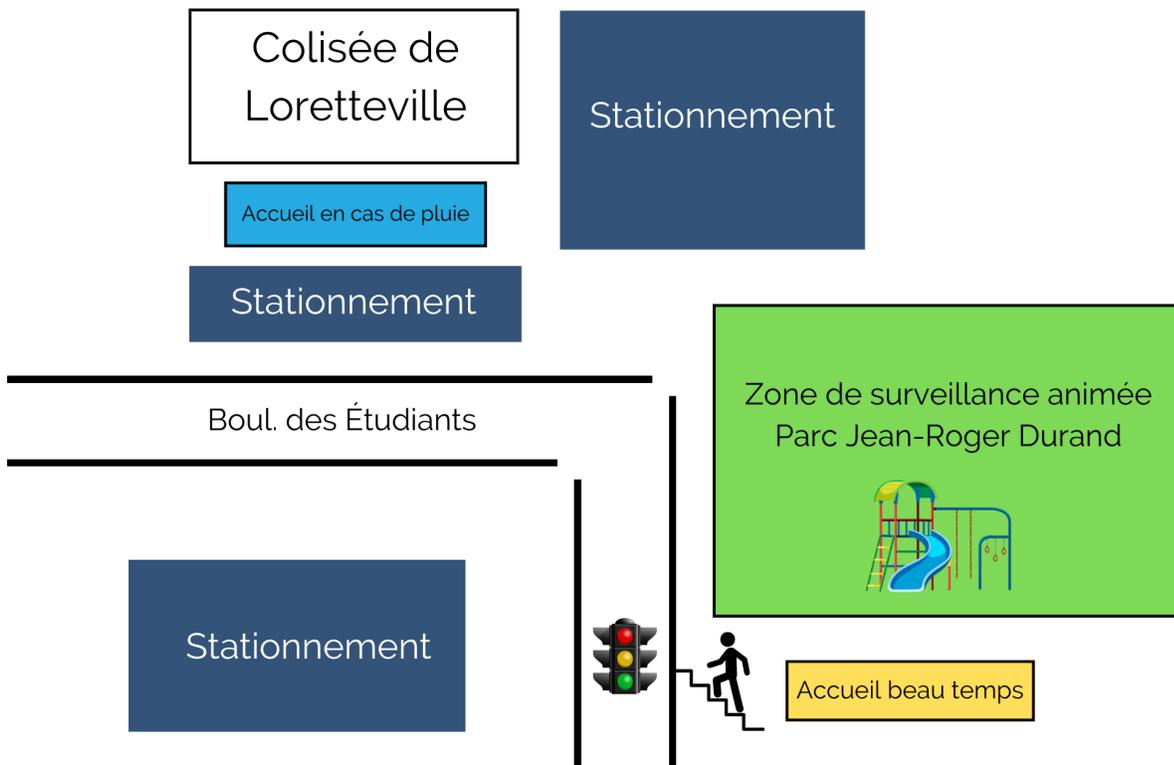
Andréanne Savard-Bourget – Coordinatrice adjointe

ANNEXE I

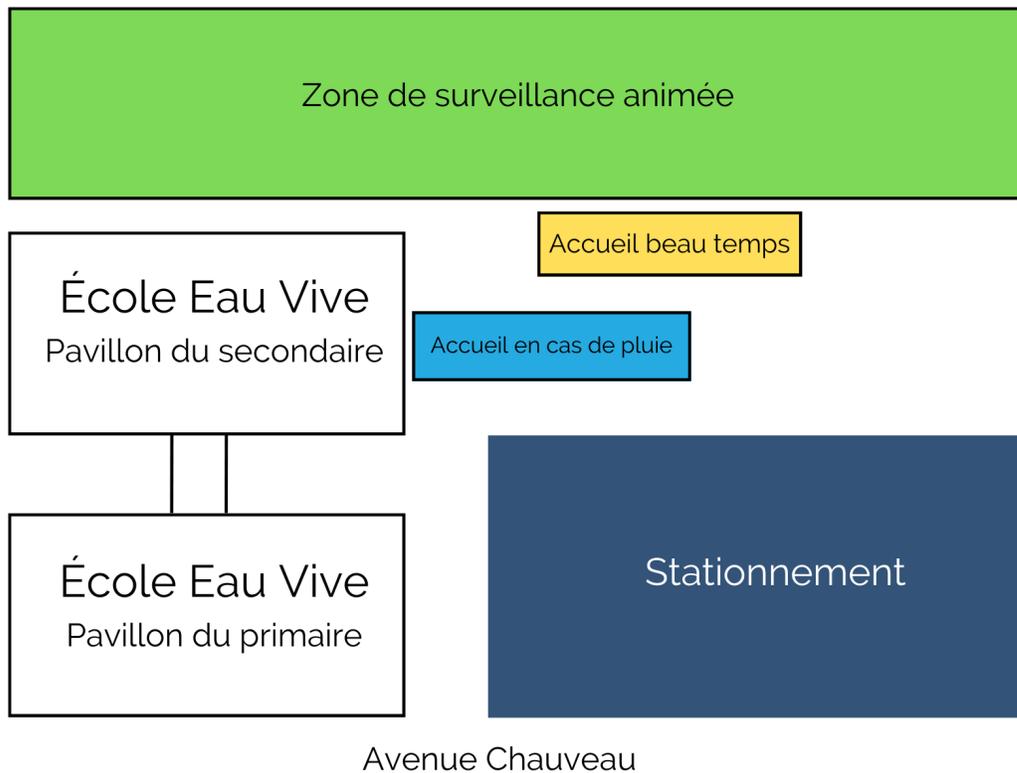
Chauveau :



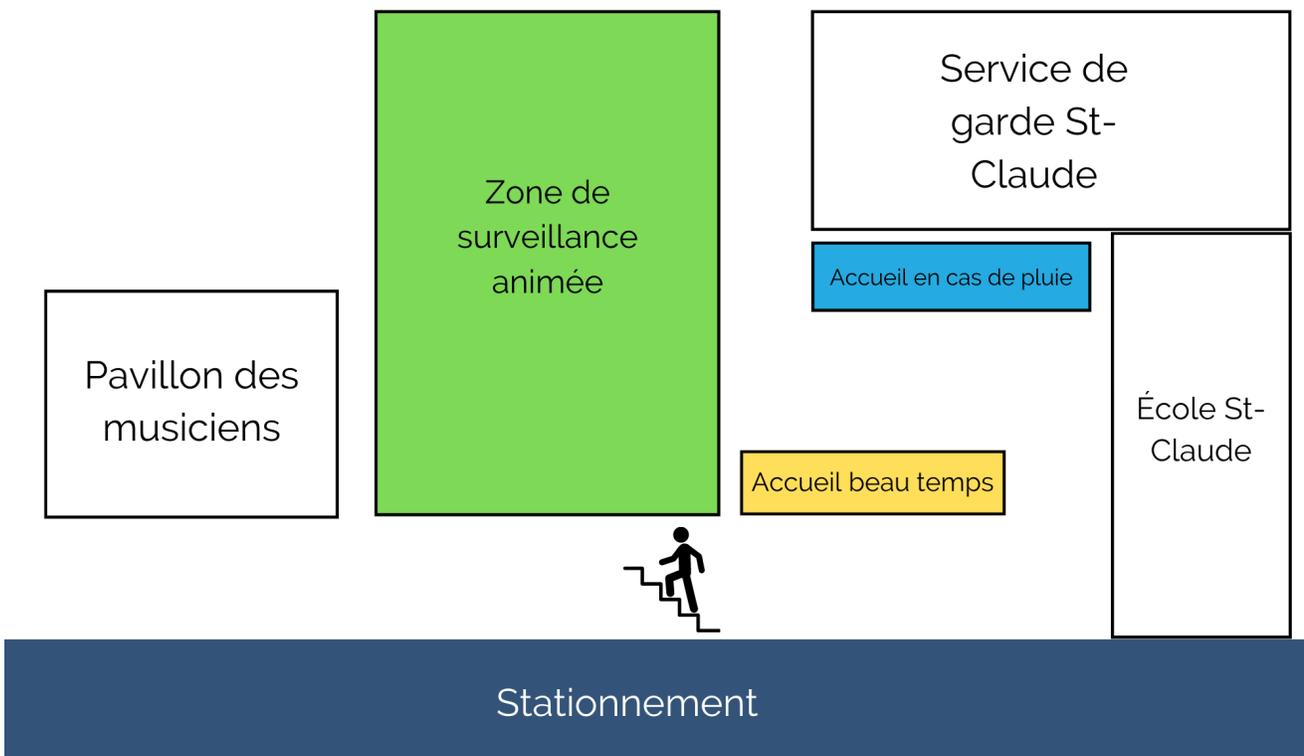
Colisée de Loretteville :



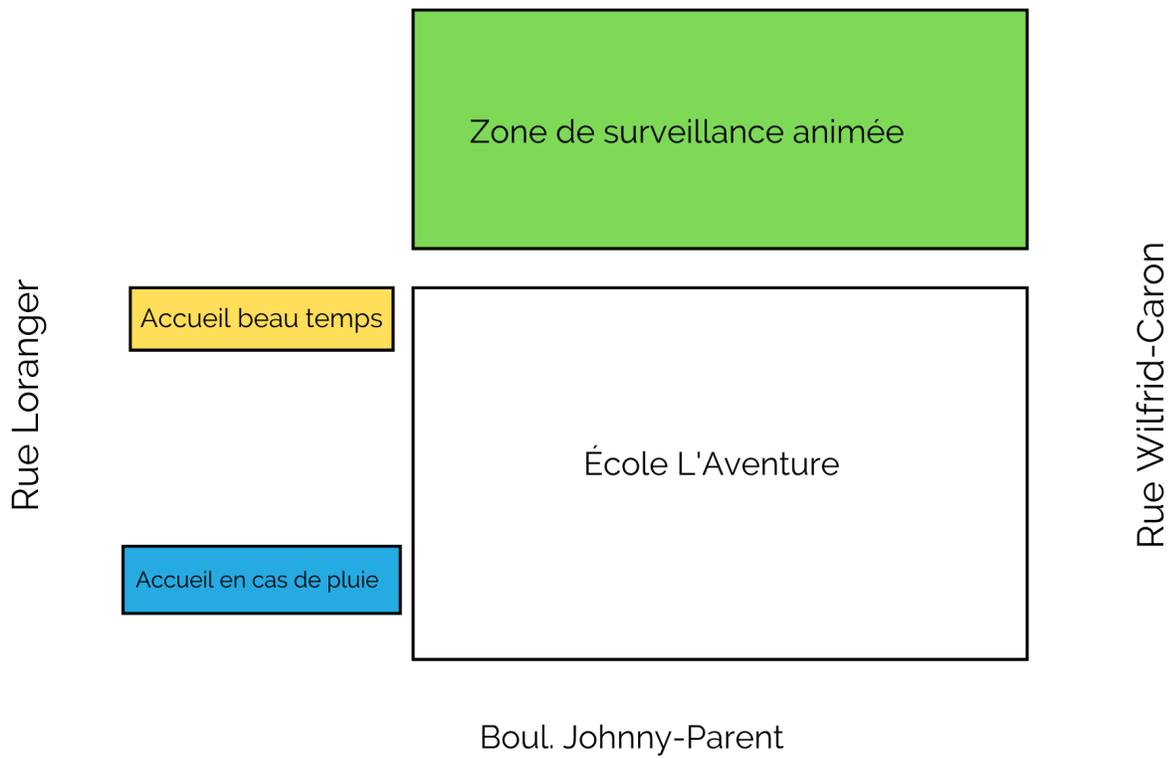
École Eau Vive :



École St-Claude :



École de l'Aventure :



Parc Montchâtel :

